

DELIBERATION RELATIVE A LA PRESTATION PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Le Conseil municipal;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord relative à la mise en place d'une prestation paie pour les collectivités du Département du Nord,

Considérant la proposition établie par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et au vu des tâches administratives de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

L'adhésion à la prestation paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est effective à compter du 1^{er} janvier 20...

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de prestation.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à, le	••••••
Le Maire,	